Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 056-200055978-20231026-B2023031B-BF

Theix Noyalo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 20 octobre 2023, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Madame Danielle CATREVAUX, vice-présidente

Etaient présents : Mme Catrevaux, M. Tébaut Mme Maillot, M. Peuron, M. Crolas, M. Fordos, Mme Masselot, M. Valiente, Mme Houssaye, Mme Le Mouel,

Absents ayant donné pouvoir :
M. Sébille donne procuration à Mme Catrevaux
Mme Guenego donne procuration à Mme Maillot
Mme Dalino donne procuration à M. Fordos
Mme Guillerme donne procuration à Mme Masselot

Absents :
M. Néar, Mme Le Floch, Marie-Jo Pasquier

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Absents : 7
Nombre de pouvoirs : 4
Votants : 14

2023-031B (Annule et remplace la 2023-031) - CCAS – BUDGET 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame Danielle Catrevaux, vice-président, lit le rapport suivant :

Il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes aux crédits votés lors du Budget Primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chapitre 011– Charges à caractères générales

Il convient d'abonder de 420 € la somme inscrite à l'article 60632 « fournitures de petits équipements ». En effet, des travaux ont été réalisés dans les logements sociaux, situés au 2 rue du four et ont nécessité l'acquisition de petits équipements.

Il convient d'abonder de 475 € la somme prévue à l'article 6068 « Autres matières et fournitures ». Ces acquisitions sont également liées aux travaux réalisés dans les logements sociaux au 2 rue du four.

Il est nécessaire de diminuer de 1300 € le montant inscrit à l'article 617 « études et recherches ». Cette somme correspond à la réalisation de diagnostics de performance énergétique sur les logements sociaux, sis 2 rue du four, qui seront effectués l'an prochain.

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 056-200055978-20231026-B2023031B-BF

Il convient d'augmenter de 1400 € le montant inscrit à l'article 6281 « concours divers », afin de prendre en compte les frais d'inscription au concours de boules organisé par la Banque Alimentaire pour les années 2023 et 2022.

Il est nécessaire d'inscrire la somme de 1780 € à l'article 6288 « autres », afin d'intégrer la mission d'aide à la mise en conformité avec la règlementation en matière de RGPD, réalisée par le CDG 56.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Il convient d'abonder de 450 €, la somme inscrite à l'article 64111« rémunération principale » afin de prendre en compte la hausse du point d'indice survenue en juillet dernier.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M57	BP 2023	DM N°1	BP+DM
011	60632	Fournitures de petits équipements	427,00	420,00	847,00
011	6068	Autres matières et fournitures	0,00	475,00	475,00
011	617	Études et recherches	1 344,00	-1 300,00	44,00
011	6281	Concours divers	500,00	1 400,00	1 900,00
011	6288	Autres	0,00	1 780,00	1 780,00
012	64111	Rémunération principale	24 177,00	450,00	24 627,00
		TOTAL		3 225,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre 74– Dotations et participations

Il convient d'abonder de 1000€ la somme prévue à l'article 7473 « Participations-Départements ». Cette somme intègre les remboursements effectués, par le Département, au titre du fonds énergie eau.

Il convient d'abonder de 1850€ la somme à l'article 752 « revenus des immeubles », du fait de la mise en location de 2 logements sociaux, situés 2 rue du four, au cours de cette année 2023.

Il convient d'augmenter de 375 € le montant inscrit à l'article 756 « libéralités reçues » qui correspond aux différents dons perçus par le CCAS.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M57	BP 2023	DM N°1	BP+DM
74	7473	Participations- Départements	3 500,00	1 000,00	4 500,00
75	752	Revenus des immeubles	12 000,00	1 850,00	13 850,00
75	756	Libéralités reçues	500,00	375,00	875,00
		TOTAL		3 225,00	

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 056-200055978-20231026-B2023031B-BF

SECTION INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Il convient de diminuer de 293 € le montant inscrit au compte 165 « dépôts et cautionnements reçus ».

Il convient d'abonder de 293 € le montant inscrit à l'article 2158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » afin d'intégrer le remplacement d'un chauffe-eau tombé en panne dans un logement social, sis 2 rue du four.

DÉPENSES D'INVESTISSEEMNT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M57	BP 2023	DM N°1	BP+DM
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	-293,00	207,00
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	269,00	293,00	562,00
		TOTAL		0,00	

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité le conseil d'administration

- APPROUVE la proposition de décision modificative n°1 au budget du CCAS 2023, conformément aux ajustements de crédits présentés ci-dessus ;

- AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avéraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyalo, le 27 octobre 2023

La vice-présidente,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
THEIX-NOYALO
56450

Danielle CATREVAUX

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.